

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Objet du contrat

Milie Location met à disposition sous forme de location au preneur, pour la durée convenue, l'objet/les objets loués selon document ci-joint. Les conditions générales sont acceptées par le client au moment où celui-ci valide la réservation en réponse à l'envoi de celle-ci. La réservation est le contrat de location.

2. Propriété du matériel

Le matériel loué demeure la propriété de Milie Location. En cas de casse, dans la mesure du possible, l'objet doit être retourné en l'état.

3. Prise et restitution de l'objet loué

L'objet loué doit être pris et restitué à Milie Location selon prise de rendez-vous. Les objets sont loués pour une durée convenue entre les deux parties, un supplément peut être demandé pour une location plus longue.

Les jeux sont facturés par jour avec un tarif dégressif, du matin 10h au lendemain matin 9h. Une prise en charge anticipée ou tardive est possible selon arrangement et engendre des frais supplémentaires.

4. Restitution tardive de l'objet loué

Si l'objet loué ne devait pas être restitué selon le délai convenu, un supplément de 5.- sera demandé par ½ jours entamés.

5. Exclusion de responsabilité

Milie Location ne répond nullement pendant la durée de la location pour des dommages causés à des choses ou à des personnes. La durée de location débute dès la prise du matériel et se termine lors de la restitution.

6. Etat du matériel à la restitution

L'objet loué doit se trouver en bon état lors de la restitution. Les fontaines, vaisselle, bouteille doivent être nettoyés et séchés. Le Photomaton et les ardoises doivent être nettoyés. Si ce n'est pas le cas, un montant sera retenu sur la caution ou demandé en supplément. Les nettoyages et les réparations sont facturés au tarif de 20.- l'heure.

Milie Location dispose d'un délai de 10 jours après la restitution pour constater et facturer les nettoyages ou réparations nécessaires.

7. En cas de dommage

En cas de dommage rendant l'objet inutilisable ou s'il n'est pas rendu, la valeur d'achat majorée de 20% sera retenue sur la caution ou demandée en plus. En cas de dommage autre, un arrangement sera trouvé. Pour la vaisselle, la perte ou la casse est facturée 3.- pièce.

8. Acompte

Un acompte non remboursable est demandé pour valider la location. L'acompte est à verser à réception de la réservation sur le compte:

IBAN	CH83 0076 8300 1408 3160 8	Emilie Michel	1749 Middel
Banque Cantonale Fribourg BCF		Chemin du Château 14	TWINT 078 674 69 84

Si l'acompte n'est pas versé, la réservation n'est pas valide. Si la réservation a été faite et que celle-ci a été annulée sans le versement de l'acompte, un dédommagement de 10.- est demandé.

9. Conditions situations spéciales (épidémie, situation climatique et énergétique)

Les acomptes sont demandés et non-remboursables. Toutefois:

Si la manifestation ne peut avoir lieu à cause des restrictions fédérales ou cantonales, l'acompte peut être exceptionnellement reporté sur une location future.

Si la manifestation peut avoir lieu mais est annulée par choix de l'organisateur, l'acompte ne peut pas être reporté sur une autre location.

10. Annulation

Si l'annulation intervient 1 mois avant l'évènement, un montant de 20% sur le montant total (hors acompte) sera demandé. L'acompte reste du. 40% 2 semaines avant. A moins de 2 semaines, la totalité de la location devra être payée.